Pour une politique juste et efficace mise délibérément
au service de l'Homme, *à commencer par le plus démuni.*
Association loi 1901

1er septembre 2011

Pétition auprès du Parlement Européen

ANNEXES

ANNEXE 1 Exposé des motifs

ANNEXE 2 Développement durable : de quoi s'agit-il ?

ANNEXE 3 En pratique, comment mettre sur un pied d'égalité le droit de l'environnement, le droit du travail, et le droit à la santé à égalité avec le droit du commerce ?

ANNEXE 4 L'union Européenne et le Sommet mondial de Johannesburg en 2002

ANNEXE 5 Le discrédit des gouvernants

53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – France Tél/fax : 00 33 (3) 44 26 56 07
site internet : www.pauvrete-politique.com
e-mail : pauvrete.politique@9online.fr

ANNEXE 1

EXPOSE DES MOTIFS

1 – Pourquoi l'Union Européenne devrait-elle prendre cette initiative ?

L'union Européenne est le seul continent à avoir inscrit dans son pacte fondateur (Traité de l'Union Européenne) le détail de sa mission notamment **dans le domaine du développement durable de la planète et de l'élimination de la pauvreté.** En outre, elle a l'obligation de promouvoir ses valeurs définies à l'article 2 du même traité.

L'Union Européenne compte un demi-milliard d'habitants, ce qui la rend particulièrement légitime à prendre toute initiative visant à remettre l'économie mondiale au service de l'Homme.

Du reste, si notre pétition était rejetée, si donc l'Europe restait sourde à notre demande, il y aurait lieu de s'interroger publiquement :

- sur la portée réelle de cet article 3 alinéa 5 du traité de l'UE, et par conséquent sur le projet européen,
- sur la réalité des engagements pris par l'Union Européenne à Johannesburg en 2002 (il y a déjà 9 ans…), et reproduits in extenso ci-après en annexe 4.

2 – Pourquoi faut-il agir, et rapidement ?

- **Le constat : un gâchis humain et environnemental inouï.**

Un milliard de personnes souffrent de la faim sur la planète, soit un citoyen sur six. Outre l'aspect immoral de cette situation, ce sont un milliard d'intelligences et de bonnes volontés qui sont gâchées, alors que la planète en a bien besoin[1]. La crise financière de 2007 et 2008 a amplifié le phénomène. Les objectifs du millénaire, définis en l'an 2000, ont très peu de chances d'être atteints en 2015. Le nombre de sans-emplois dans le monde a atteint près de 212 millions en 2009, en raison d'une hausse sans précédent de 34 millions par rapport à 2007, c'est à dire juste avant la crise économique mondiale. Aux Etats Unis, en avril 2011, 45 millions de citoyens (la population de la France en 1960) vivaient avec des bons alimentaires.

En Europe même, la pauvreté a explosé. En 2010, elle touchait 78 millions de personnes, soit 16 % de la population européenne. Depuis les années 80, les inégalités ont cru dans des proportions sans précédent, ce qui signifie que la richesse est de moins en moins bien répartie entre ceux qui la créent[2]. C'est ce que signifient les mouvements de jeunes en Espagne et en Israël pour ne citer que ceux-là.

---

[1] Lorsqu'un individu souffre de la faim, il ne peut pas fournir la totalité de son potentiel d'intelligence, de travail, d'inventivité, de dynamisme, d'altruisme, parce qu'il consacre toute son énergie à éviter la mort à ses enfants.

[2] Dans le rapport de la Commission STIGLITZ on peut lire : «L'une des raisons qui expliquent pourquoi la plupart des gens se considèrent encore moins bien lotis malgré la hausse du PIB est simple : c'est réellement le cas» ! Conclusion : partout dans le monde, y compris en Europe, la hausse du PIB ne signifie pas partage équitable de la richesse créée. On fait semblant de l'ignorer, en sous-entendant en permanence que la croissance ramènera la prospérité. Or, le PIB ne dit rien sur la répartition de la richesse créée.

53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – FRANCE Tél/fax : 00 33(3) 44 26 56 07
site internet : www.pauvrete-politique.com
e-mail : pauvrete.politique@9online.fr

Des entreprises (en nombre non négligeable) sont devenues plus puissantes que des Etats.

Enfin, au-delà de la polémique sur le réchauffement climatique et ses causes, la situation environnementale de la planète est inquiétante. Cette affirmation fait consensus sur la planète. Il n'est pas utile de la développer davantage. Il faut agir.

- **Un constat largement partagé.**

Les politiques et les experts. Partout sur la planète, on ne compte plus les déclarations de responsables politiques, les prises de positions d'universitaires ou d'économistes, les articles de presse, les livres, les forums, les blogs, les films qui dressent le même constat.

Les peuples. Dès 2002, deux citoyens du monde sur trois affirmaient que les Etats ne sont en aucun cas gouvernés selon la volonté des peuples, comme le montrait un sondage réalisé pour le Forum de Davos. Trente deux mille personnes furent interrogées, représentant au bas mot l'opinion d'un milliard quatre cent millions de citoyens. (Voir dernière annexe). Tout permet de penser que les résultats de ce sondage seraient pire aujourd'hui (cf les mouvements des « indignés »).

La France. Par la voix de son Président, la France s'est prononcée à plusieurs reprises sur ce constat.

S'exprimant à la Tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, le 25 septembre 2007, il déclarait :

« …. Regardons notre monde tel qu'il est. Regardons ce que nous en avons fait.
Avons-nous assez voulu que notre monde devienne plus juste ? **La réponse est non.**
Avons-nous assez agi pour cette justice ? **La réponse c'est non…..**

….. Regardons notre monde en face. Jamais il n'y a eu autant de phénomènes de rente qui concentrent autant de profits sur quelques grands groupes.
Il y a dans le monde et jusque dans les pays les plus riches, une multitude d'hommes et de femmes, qui n'ont même plus l'espoir de sortir un jour de leur détresse matérielle et morale.
Alors pour terminer, je veux m'adresser à la conscience de tous ceux qui ont une responsabilité dans la conduite des affaires du monde. Parce que si nous ne le faisons pas, les pauvres et les exploités se révolteront un jour contre l'injustice qui leur est faite….

…. Mesdames et Messieurs, Il faut que les choses changent, que les mentalités changent, que les comportements changent. C'est notre responsabilité. C'est notre responsabilité maintenant parce que demain il sera trop tard, **parce que sinon nous verrons ressurgir toutes les menaces que les hommes de l'après-guerre croyaient avoir conjurées. Ne prenons pas ce risque à la légère ».**

Le Président de la République française a tenu des propos identiques à plusieurs reprises sur la scène internationale. Le constat effectué par la France est clair et sans appel.

53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – FRANCE Tél/fax : 00 33(3) 44 26 56 07
site internet : www.pauvrete-politique.com
e-mail : pauvrete.politique@9online.fr

- **Un constat qui nous interdit d'attendre davantage**

Il est urgent de multiplier les actions concrètes et juridiquement engageantes pour instaurer le développement durable, seule façon de remettre l'économie au service de l'Homme. Nous ne vivons pas une simple crise passagère. La capitalisme financier a fait faillite.

Un changement profond s'impose, quelles que soient les oppositions des lobbies. Celles-ci sont illustrées par cette déclaration cynique de Bob Diamond, le Président de Barclays, qui, pour justifier la reprise des pratiques antérieures de bonus, ôsait déclarer en janvier 2011 : « le temps des remords est révolu ». (Les Echos 31 janvier 2011). Comment ne pas être indigné par tant d'inconséquence et tant de mépris ?

Les politiques sont aujourd'hui à un tournant de l'histoire. Nous changeons d'époque. Des objections comme « les esprits ne sont pas prêts », « il faut du temps », « la négociation n'aboutira pas » etc ne sont plus recevables. Du temps, nous en avons eu, mais nous l'avons gaspillé. Nous n'en avons plus. La crise est là. Elle nous interdit l'immobilisme.

3 – Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Pour le Comité Pauvreté et Politique, les richesses sont de plus en plus mal réparties, les anciennes formes de pauvreté affectent un nombre croissant de familles, de nouvelles formes apparaissent. En un mot, l'économie n'est plus au service de l'Homme. Nous pensons que **cette situation résulte très largement** de la prééminence du droit du commerce international sur tous les autres, dans un contexte de libre échange mondial.

Cette prééminence résulte **notamment** de deux points :

1 - Parmi les organisations internationales, seule l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dispose d'un système judiciaire, autre que pénal **et le fait fonctionner** : l'Organisation de règlement des différends (ORD)

2 – Par principe, l'Organisation de règlement des différends n'a pas pour mission de prendre compte les dimensions sociale et environnementale dans les dossiers qu'elle est appelée à juger, et qui ont lieu entre Etats. Elle se limite au droit du commerce.

Conséquence. Il résulte de ce qui précède que les manquements aux accords de l'OMC sont lourdement et rapidement sanctionnés (dix huit mois maximum, appel compris, après la plainte), alors que tel n'est pas le cas pour les manquements aux engagements internationaux sur l'environnement, ou aux normes définies par l'Organisation Internationale du travail.

Il en résulte qu'aujourd'hui, un Etat peut faire travailler dans des conditions épouvantables des enfants en bas âge, dégrader fortement l'environnement même si les conséquences vont au-delà de ses frontières, instaurer sur son territoire un paradis fiscal, manipuler sa monnaie à tout va, et faire condamner une démocratie si, par exemple, elle attribue des aides d'Etat à des entreprises dans le cadre d'une politique industrielle qui aurait des effets sur le marché mondial[3].

[3] Les spécialistes de l'OMC estiment que des nuances peuvent être apportées à cette affirmation. Ils soulignent que l'ORD ne fonctionne pas en « isolation clinique », et rappellent que l'ORD s'est référée à la biodiversité dans le litige : US – crevettes. Soit, mais cela ne modifie en rien le **principe** qui est décrit ci-dessus. Il reste exact.

Il est clair que cette situation n'est ni acceptable ni durable.

4 – La légitimité et l'actualité de la pétition sont incontestables.

Sur la base de ce constat, la présente pétition a pour but de replacer l'économie au service de l'Homme, ce qui permettra de faire baisser la pauvreté et de freiner le développement indécent des inégalités liées à une économie favorisant la rente plutôt que le travail et le mérite. La légitimité de cette demande est indiscutable, comme le montrent les éléments ci-dessous.

- **La déclaration finale du Sommet du millénaire, en 2002. Elle esquissait la proposition figurant dans cette pétition. Elle fut signée par cent chefs d'Etat.**

Le deuxième Sommet Mondial du Développement Durable s'est tenu à Johannesburg en 2002. Il a rassemblé plus d'une centaine de Chefs d'Etat et de gouvernement et plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il s'est achevé par une longue déclaration.

Le point 5 de cette déclaration stipule : "A ce titre, nous assumons notre responsabilité collective, qui est de faire progresser, aux niveaux local, national, régional et mondial, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, ***piliers interdépendants et complémentaires du développement durable".***

Le point 11 précise : "Nous estimons que l'élimination de la pauvreté, l'adaptation des modes de consommation et de production, ainsi que la gestion viable du stock de ressources naturelles nécessaires au développement économique et social sont des objectifs primordiaux de développement durable, et ***en sont aussi les conditions préalables".***

Rappelons que l'Union Européenne était présente à ce Sommet, et a approuvé expressément la déclaration finale. Surtout, les décisions de la 2449ème session du Conseil - AFFAIRES GÉNÉRALES – de l'Union Européenne, à Bruxelles, le 30 septembre 2002 **(intégralement reproduites en annexe 4)** montrent que l'Union Européenne est ENGAGEE de **façon irréversible** par les conclusions de ce Sommet Mondial. Il n'y a pas le moindre doute sur ce point.

- **Le discours prononcé le 3 juin 2011, par Monsieur Ban Ki Moon, Secrétaire général de l'ONU. Il énumère les conditions d'un monde juste et équitable.**

Dans un discours prononcé à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, le 3 juin 2011 à Beyrouth, Monsieur Ban Ki Moon déclarait : « … Nous ne pourrons construire un monde juste et équitable que lorsque nous accorderons un poids égal aux trois composantes du développement durable, à savoir les composantes sociale, économique et environnementale… ».

Nous sommes bien là sur la demande faisant l'objet de la présente pétition.

Ajoutons qu'à l'époque, Monsieur Ban Ki Moon sollicitait un nouveau mandat, et qu'il a été réélu à l'unanimité peu après son discours du 3 juin**. Preuve qu'il parlait bel et bien au nom des Chefs d'Etat de la planète, qui n'ont formulé aucune réserve.** Preuve que l'idée chemine sur la planète et qu'il faut s'en saisir.

- **La position officielle, claire et concrète de la France sur ce sujet.**

Sur la solution à retenir, la France a rendu publique sa position à plusieurs reprises, de la façon la plus officielle qui soit.

1 – Lors de la Conférence Internationale du Travail, le 15 juin 2009

« ……. La régulation de la mondialisation, c'est la question centrale. Le monde ne peut pas être gouverné que par la loi de l'offre et de la demande. La mondialisation ne peut pas être l'alibi de tous nos renoncements politiques, intellectuels et moraux. Or c'est ce à quoi nous condamne l'absence de régulation mondiale. Oserai-je ajouter que la mondialisation ne survivra pas à la loi de la jungle parce qu'il ne peut pas y avoir de liberté sans règles ? L'OIT a toujours défendu cette thèse, non sans courage, alors qu'elle était à contre-courant d'une idéologie dominante puissamment ancrée dans les esprits et dans les institutions mondiales…

……. Le problème des normes sociales et environnementales est l'un des plus difficiles. Il nous oblige à nous interroger sur ce qu'il faut bien appeler « la marchandisation du monde » c'est-à-dire l'extension progressive de la sphère marchande à toutes les activités humaines **qui a été l'une des caractéristiques majeures de la mondialisation des vingt dernières années et qui a mis le droit du commerce au dessus de tout.**

Mais la santé, l'éducation, la culture, la biodiversité, le climat, le travail ne sont pas des marchandises comme les autres. On sait l'énergie que la France a mise à faire valoir le respect de la diversité culturelle. **Elle mettra la même énergie à placer sur un pied d'égalité le droit de la santé, le droit du travail, le droit de l'environnement et le droit du commerce.** Elle mettra la même énergie à lutter contre la tentation du protectionnisme et à défendre l'idée **que l'OMC ne peut pas être seule à décider de tout** et que chaque institution spécialisée doit avoir sa part dans la définition des normes internationales et dans leur mise en œuvre…. ».

2 – Lors de l'Assemblée générale des Nations unies, le 23 septembre 2009

« ……. Nous ne pouvons pas laisser le droit du commerce imposer seul sa loi. Je crois au libre-échange mais il y a des normes fondamentales qui existent, nous sommes membres de l'Organisation Mondiale de la Santé, à quel titre et de quel droit bafouons nous le droit à la santé de ceux qui n'ont rien ? Nous sommes membres l'Organisation Internationale du Travail, qui a défini huit normes fondamentales du travail, pourquoi accepter que ces normes soient bafouées ? Le droit à la santé, le droit à un minimum de respect de la question sociale, le droit de la protection de la planète compte autant que le droit du commerce, il n'y a pas un de ces droits qui est supérieur aux autres….

……. Mesdames et messieurs, Mes Chers collègues, les risques de crise les plus graves, si nous nous laissons aller à l'immobilisme ne sont pas derrière nous, ils sont devant nous. **Nous sommes dans un de ces moments de l'histoire où les décisions politiques engagent profondément l'avenir et pour longtemps.** Nous n'avons pas le choix, nous devons prendre des risques parce que le plus grand risque aujourd'hui serait de ne rien faire, de nous laisser porter par la force des habitudes, de penser que nous avons le temps…

3 – En ouvrant le Forum de Davos, le 27 janvier 2010

« …… Au fond, nous savons bien ce que nous avons à faire ensemble.

En finir avec un système sans règles qui tire tout le monde vers le bas et le remplacer par des règles qui tirent tout le monde vers le haut…

… L'avancée décisive à mes yeux serait de mettre le droit de l'environnement, le droit du travail, le droit à la santé à égalité avec le droit du commerce. C'est une révolution dans la régulation mondiale et cela implique que les institutions spécialisées puissent intervenir dans les litiges internationaux et notamment commerciaux par le biais de questions préjudicielles. La communauté internationale ne peut pas continuer à être schizophrène, oui nous sommes schizophréniques ! **Nous renions à l'O.M.C. ou au F.M.I. ce que nous décidons à l'O.M.S. ou à l'O.I.T.** Mais ce sont les mêmes ! Ce sont les mêmes pays, ce sont les mêmes dirigeants, on ne peut pas tenir dans la même année deux discours totalement différents selon qu'on est dans une enceinte différente, ce n'est pas comme cela que l'on ramène la confiance et qu'on est à la hauteur de ses responsabilités ».

5 – Conclusion. L'Europe doit agir. Elle y joue la valeur de sa signature, son «autorité morale», son influence dans le monde. En raison de sa légitimité et de son indépendance, le Parlement Européen peut jouer un rôle décisif.

Ces propositions ne sont rien moins que l'application pure, simple et irréversible du développement durable, sur laquelle les vingt sept Chefs d'Etat et l'Union Européenne se sont engagés sans ambiguïté, notamment en signant le traité de Lisbonne en 2007, après avoir approuvé en 2002 la déclaration finale du sommet de Johannesburg et exigé sa mise en œuvre.

Nous pensons que le Parlement Européen est l'Instance européenne la plus libre pour s'emparer de ces propositions et les faire avancer, notamment par le biais d'un rapport d'initiative. **C'est pourquoi nous pensons qu'une pétition est de nature à jouer le rôle d'élément déclencheur.**

Quant à baisser les bras parce que la tâche est gigantesque, qu'on n'y peut rien, qu'on n'y arrivera pas, que des élections sont proches, que de puissants lobbies s'y opposent etc… c'est juste suicidaire.

La responsabilité commune des citoyens et des politiques est donc immense. Les catastrophes sont toujours les enfants de la peur, de l'immobilisme et du renoncement devant les difficultés.

Les conséquences de la crise du capitalisme financier, sont payées au prix fort par les citoyens du monde et en particulier par les plus pauvres. **C'est donc bien à eux** (et par conséquent aux parlementaires qui les représentent) de décider des réformes à entreprendre pour rendre le monde plus juste et plus équitable.

Enfin, cette action forte, si elle est correctement médiatisée, serait l'occasion de combler le fossé qui s'est créé entre les citoyens du monde avec leurs décideurs (voir dernière annexe, qui décrit une situation explosive, qui s'est probablement aggravée).

ANNEXE 2

DEVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Bien avant la crise actuelle, le problème posé par le développement était identifié, comme le montre la citation ci-après : «Depuis vingt ans, l'entreprise, pour gagner, fait perdre la société. Jusqu'à quand et à quel prix cette situation est-elle soutenable ?» Ce constat effectué par le CJD[4] dès 1996 nous parle très clairement aujourd'hui. En pratique, le pouvoir financier a pris le pas sur le pouvoir politique faisant perdre la société et broyant les plus faibles.

Aujourd'hui, il faut changer de direction

A la crise du sens et des valeurs, à la crise sociale qui s'ensuit logiquement, s'ajoutent les problèmes majeurs posés par l'utilisation des énergies non renouvelables et la dégradation de l'environnement (terre, air, eau) : il est clair qu'on ne peut plus séparer la sphère économique, du domaine social et environnemental comme on le fait depuis 1945. C'est l'apport majeur du développement durable, expressément approuvé par plus de cent chefs d'Etat lors du sommet de Johannesburg en 2002.

Pourquoi ?

Parce que cette séparation totalement artificielle de l'activité humaine et des conditions dans lesquelles elle s'exerce conduit tout naturellement à mettre l'accent sur la finance et à reléguer à un rang secondaire toutes les questions concernant l'Environnement et le Social. Cela nous conduit à l'impasse. **Monsieur Ban Ki Moon ne disait pas autre chose Beyrouth le 3 juin 2011 (voir ci-dessus annexe 1)**

L'analyse n'est pas nouvelle. Dès 1987, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement publiait un rapport créant le concept dit du « développement durable », qu'elle définissait de la façon suivante : « C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition est aujourd'hui communément admise sur toute la planète.

Depuis les sommets de Rio et Johannesburg, le concept de développement durable est symbolisé partout dans le monde au moyen du graphique ci-dessous.

Le développement durable ne se **réduit pas qu'à l'écologie**
Il ne se **réduit pas au social**
Il ne se **réduit pas à l'économie**
Le développement durable forme **un tout indissociable**
C'est une révolution dans nos mentalités.

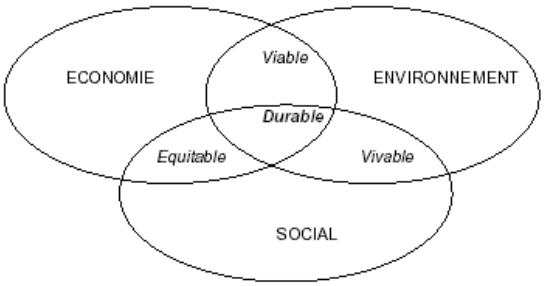

[4] CJD : Centre des Jeunes dirigeants d'Entreprises

ANNEXE 3

En pratique, comment mettre le droit de l'environnement, le droit du travail, et le droit à la santé à égalité avec le droit du commerce ?

Au plan technique, cette mise à égalité des différents droits peut se réaliser en mettant en place au niveau international le mécanisme dit de la question préjudicielle.

Ce système est bien connu et appliqué dans de très nombreux pays, dont les vingt sept pays européens. Il s'agit de l'étendre au niveau international, pour que « l'OMC ne soit plus seule à décider de tout ».

Par exemple, dans un litige commercial, c'est à dire relevant de l'OMC, l'OIT serait obligatoirement saisie chaque fois qu'une question relative au respect des droits fondamentaux du travail serait posée. Le FMI serait obligatoirement saisi quand se trouverait posée une question relative au dumping monétaire ou à ce que l'on pourrait qualifier de « dumping prudentiel ». La future Organisation mondiale pour l'environnement serait obligatoirement saisie en matière de dumping environnemental.

De la sorte, la logique marchande ne pourrait plus l'emporter sur toutes les autres et toutes les règles deviendraient véritablement des normes que chaque institution internationale spécialisée s'appliquerait à faire respecter pour ce qui concerne son domaine de compétence. C'est le minimum.

La négociation internationale pourrait se dérouler autour de cette proposition. Il conviendrait donc de doter l'OIT et la future organisation de l'environnement d'un Tribunal, comme il en existe à l'OMC.

D'ores et déjà, des lobbies s'activent pour empêcher cette proposition d'aboutir. Pour cela, ils tentent de limiter les conclusions du G20 social à la présence d'un observateur de l'OIT à l'OMC, voire au FMI, à LA BANQUE MONDIALE et à la FAO, et vice versa.

Cela aurait dû être fait depuis des décennies, car ces organisations travaillent actuellement en s'ignorant, et les Chefs d'Etat prennent dans chacune d'elles des positions parfois contradictoires ! (Ce dernier point a été souligné par le Directeur Général adjoint de l'OMC lors d'un colloque à Paris en juin 2011). Il n'est donc jamais trop tard pour corriger les dérives.

En revanche, ce n'est en aucun cas la réponse aux immenses défis posés aujourd'hui à l'humanité.

Quant à dire qu'on n'y arrivera pas, que la tâche est titanesque, que personne ne voudra signer, que des élections sont proches, que de puissants lobbies s'y opposent etc… répétons que c'est suicidaire. Cela signifierait également que les déclarations et la signature des cent chefs d'Etat présents à Johannesburg en 2002 n'ont pas de valeur.

53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – FRANCE Tél/fax : 00 33(3) 44 26 56 07
site internet : www.pauvrete-politique.com
e-mail : pauvrete.politique@9online.fr

ANNEXE 4

L'UNION EUROPEENNE ET LE SOMMET MONDIAL DE JOHANNESBURG DE 2002

Compte rendu de la 2449ème session du Conseil - AFFAIRES GÉNÉRALES – de l'Union Européenne, à Bruxelles, le 30 septembre 2002

(http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/02/276&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

…….

DÉVELOPPEMENT

Suivi du Sommet mondial sur le développement durable Conclusions du Conseil

"LE CONSEIL,

1. RAPPELANT les conclusions du Conseil européen réuni à Göteborg les 15 et 16 juin 2001, du Conseil "Environnement" du 4 mars 2002, du Conseil européen réuni à Barcelone les 15 et 16 mars 2002, du Conseil "Développement" du 30 mai 2002, du Conseil ECOFIN du 4 juin 2002, du Conseil "Affaires générales" du 17 juin 2002, du Conseil européen réuni à Séville les 21 et 22 juin 2002 et du Conseil "Affaires générales" du 22 juillet 2002;

2. RAPPELANT le mandat donné au Sommet de Johannesburg par l'Assemblée générale des Nations Unies, consistant à définir de nouvelles mesures pour mettre en œuvre les accords de Rio, à recenser les réalisations et les domaines où des efforts supplémentaires et des décisions pragmatiques sont nécessaires, et à envisager de nouveaux défis et de nouvelles possibilités;

3. SOULIGNANT que la mise en œuvre des résultats des quatre conférences internationales consécutives (la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha en novembre 2001, la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement à Monterrey en mars 2002, le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après à Rome en juin 2002 et le Sommet mondial sur le développement durable en août/septembre 2002), les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement pour le millénaire, l'Action 21 et les résultats d'autres conférences des Nations Unies sur ce sujet permettront de définir le plan d'action multilatéral pour le développement durable pour les années à venir;

4. SOULIGNANT **l'engagement renouvelé par l'UE, à l'occasion du sommet de Johannesburg et dans une perspective plus large, de relever les défis liés à la dimension intérieure ainsi que la dimension mondiale du développement durable,** et SE FÉLICITANT de la poursuite du dialogue à cet égard avec les pays associés, du soutien que lui apportent ces derniers et du dialogue suivi avec ses partenaires ACP et autres;

I. ÉVALUATION ET PRIORITÉS

5. SE FÉLICITE du consensus auquel ont abouti les Chefs d'État et de gouvernement à Johannesburg sur la déclaration politique et sur le plan de mise en œuvre, qui se sont ainsi acquittés du mandat donné à la conférence par l'Assemblée générale des Nations Unies,

notamment en recensant de nouveaux défis et de nouvelles possibilités pour le développement durable, comme la mondialisation, en confirmant que l'éradication de la pauvreté, le passage à des modes de production et de consommation durables et la protection et la gestion des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social constituent des objectifs primordiaux, et en insistant fortement sur la nécessité de définir des objectifs, des politiques et des mesures aux niveaux local, national et international en vue de guider et d'aider tous les pays à réagir efficacement;

Éradication de la pauvreté

6. NOTE que le sommet de Johannesburg a réaffirmé les objectifs de développement pour le millénaire et que l'éradication de la pauvreté est un des plus grands défis à relever aujourd'hui et un impératif incontournable pour le développement durable, requérant une stratégie multidimensionnelle qui intègre les questions d'environnement et d'égalité entre les sexes et garantisse l'accès à l'eau, à un système d'assainissement, à l'énergie, aux soins de santé, à l'éducation, à la terre et à un logement convenable, ainsi que la prévention des catastrophes, et RENOUVELLE l'engagement de l'UE à veiller à la cohérence entre ses politiques intérieures et extérieures, y compris ses programmes d'aide au développement, dans la poursuite de cet objectif; CONVIENT de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement rural dans l'esprit de la déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, qui s'est tenu à Rome.

Nouveaux objectifs pour le développement durable

7. SE FÉLICITE des nouveaux objectifs, des calendriers et des programmes de travail spécifiques qui ont été approuvés à Johannesburg dans les domaines de l'eau et l'assainissement, des ressources halieutiques, des océans, des produits chimiques, de la biodiversité, de l'énergie, des modes de production et de consommation durables et des stratégies de développement durable;

8. RÉAFFIRME l'engagement pris par l'UE dans ses politiques intérieures et extérieures d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de mise en œuvre arrêté à Johannesburg, consistant à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à de l'eau potable salubre et ne pouvant bénéficier de conditions d'assainissement élémentaires, de reconstituer d'urgence, et si possible d'ici 2015 au plus tard, les stocks halieutiques épuisés, d'établir des réseaux représentatifs de zones marines protégées d'ici 2012, de s'efforcer de minimiser, d'ici 2010, les conséquences néfastes importantes, pour la santé des êtres humains et l'environnement, de l'utilisation et de la production de produits chimiques, en procédant de façon scientifique et en tenant compte du principe de précaution, d'enrayer la perte de diversité biologique avant 2010 et d'inverser le plus rapidement possible la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles; l'objectif visant à accroître substantiellement la part globale des énergies renouvelables, par une action commune destinée à garantir une offre d'énergie suffisante pour permettre la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire et à encourager une réforme des subventions ayant une incidence négative importante sur l'environnement et incompatibles avec le développement durable; ainsi que la promotion et l'élaboration d'un cadre décennal de programmes à l'appui de modes de production et de consommation durables;

9. RÉAFFIRME que l'UE maintient son engagement de réaliser les objectifs et d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés et qui vont au-delà des exigences approuvées au niveau mondial à Johannesburg;

Protection de l'atmosphère

10. SE FÉLICITE que l'engagement d'atteindre l'objectif de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui consiste à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ait été réaffirmé à Johannesburg, que les États qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Kyoto aient été pressés de le faire dans les meilleurs délais, et que plusieurs autres pays aient annoncé la ratification de ce protocole;

La dimension sociale

11. NOTE l'accord intervenu à Johannesburg sur la nécessité de traiter les causes de la mauvaise santé, y compris celles qui sont liées à l'environnement, et leur impact sur le développement, d'appuyer les systèmes de protection sociale et de fournir en matière de santé, des prestations de base, efficaces, abordables et accessibles à tous, destinées à prévenir, maîtriser et traiter les maladies transmissibles, notamment le VIH/SIDA**, et sur la consolidation de la dimension sociale du développement durable, dans le prolongement du Sommet pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague, et en particulier la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et RÉAFFIRME que l'UE s'engage à promouvoir le développement durable dans ses politiques intérieures et extérieures par le biais d'une approche intégrée du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement;**

Bonne gestion des affaires publiques et droits de l'homme

12. SE RÉJOUIT que la bonne gestion des affaires publiques, la participation accrue de la société civile et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales aient été présentés à Johannesburg comme des facteurs essentiels d'un développement durable, SOULIGNE que les femmes devraient pouvoir participer pleinement et sur un pied d'égalité à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions, et avoir accès sans restriction et dans des conditions d'égalité aux possibilités économiques, y compris en matière de propriété foncière et d'héritage, et RAPPELLE que la promotion de l'ensemble des droits de l'homme, la démocratie, la primauté du droit et la bonne gestion des affaires publiques font tous partie intégrante des politiques de l'UE;

Principes de Rio

13. SOULIGNE que le sommet de Johannesburg a réaffirmé l'ensemble des principes de Rio, y compris les principes des responsabilités communes mais différenciées eu égard à la protection de l'environnement mondial et au principe de précaution énoncé au principe n° 15 de la déclaration de Rio, et RAPPELLE que la résolution du Conseil du 4 décembre 2000 sur le recours au principe de précaution, telle qu'elle est annexée aux conclusions de la présidence pour le Conseil européen de Nice, renvoie à l'article 174, paragraphe 2, du traité CE pour réaffirmer que le principe de précaution fait partie des principes à prendre en compte dans la politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement et que ce principe est également applicable à la santé humaine, aussi que dans les domaines zoo et phytosanitaires; que la reconnaissance de ce principe se place dans une perspective de développement durable; et que ce principe est inscrit dans différents textes internationaux [(3)];

Mondialisation

14. SE RÉJOUIT que l'on ait confirmé à Johannesburg le rôle central que la mondialisation, porteuse de défis et de possibilités, peut jouer dans le développement durable, NOTE qu'il faut faire en sorte que la mondialisation favorise le développement durable, et favorise en particulier les plus démunis, dans le respect de la diversité culturelle, et RÉAFFIRME l'engagement de l'UE de promouvoir activement l'obligation pour les entreprises d'adopter un comportement responsable et de rendre des comptes, entre autres en développant pleinement et en mettant efficacement en œuvre des mesures et des accords intergouvernementaux, des initiatives internationales et des partenariats public-privé ainsi que les dispositions réglementaires adéquates au niveau national, et en améliorant constamment les pratiques d'entreprise dans tous les pays et en soutenant l'OIT et ses travaux en cours sur la dimension sociale de la mondialisation;

Commerce

15. NOTE que le sommet de Johannesburg a réaffirmé la volonté de mener à bonne fin le programme de travail figurant dans la déclaration ministérielle de Doha et l'engagement des membres de l'OMC de mettre en œuvre les résultats de la conférence en temps opportun, ainsi que les éléments de l'agenda positif de l'UE qui y sont repris, tels que la confirmation de la nécessité que d'autres pays industrialisés adoptent l'initiative "Tout sauf les armes" et soutiennent les produits biologiques et respectueux de l'environnement et qu'ils favorisent la complémentarité entre commerce et environnement; RÉAFFIRME la détermination de l'UE à intensifier encore l'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités et SOULIGNE À NOUVEAU que l'UE s'engage à œuvrer dans ce sens, eu égard au rôle majeur que le commerce peut jouer dans l'instauration d'un développement durable et l'élimination de la pauvreté;

Financement

16. NOTE l'accent à nouveau mis à Johannesburg sur le Consensus de Monterrey sur le financement du développement et l'importance cruciale d'un environnement porteur au niveau interne pour mobiliser les ressources, et RÉAFFIRME l'engagement de l'UE d'augmenter l'APD, consigné dans les conclusions du Sommet de Barcelone et annoncé à Monterrey;

17. SE FÉLICITE des mesures annoncées à Johannesburg par un certain nombre d'États membres, dont les contributions volontaires supplémentaires, pour un montant total de 80 millions de dollars, permettront à la troisième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial d'atteindre les 3 milliards de dollars prévus à l'origine;

18. NOTE qu'il a été convenu à Johannesburg d'examiner les questions d'intérêt public général en organisant des ateliers ouverts à tous et transparents afin de favoriser une meilleure compréhension de ces questions par le grand public et DÉCLARE que l'UE entend prendre part au processus participatif, ouvert, transparent et favorisant la participation de tous, qui serait instauré au niveau mondial afin d'étudier les questions ayant trait à la définition, au recensement et à l'offre effective et suffisante des biens publics mondiaux;

Initiatives de partenariat

19. SE FÉLICITE des initiatives de partenariat annoncées par les gouvernements, le secteur privé, les ONG et d'autres partenaires en vue de favoriser la mise en œuvre des accords

intervenus, y compris des initiatives visant à soutenir le plan de mise en œuvre dans les domaines prioritaires de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de la biodiversité, de l'éducation et des modes de production et de consommation durables, ainsi qu'en matière de gestion des ressources naturelles, y compris les océans, et INVITE tous les pays et toutes les parties prenantes à étoffer ce type de partenariat à l'appui du plan de mise en œuvre, tout en soulignant la nécessité d'instituer un mécanisme de suivi crédible et souple concernant les partenariats dans le cadre de la CDD, sur la base des principes directeurs établis par le PREPCOM IV (Bali);

II. SUIVI

20. INVITE le Conseil européen à souscrire aux résultats du Sommet mondial et à vérifier que les engagements pris lors de ce sommet sont effectivement tenus, en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le développement durable et le processus d'intégration sectorielle;

21. SOULIGNE la nécessité de privilégier, dans les années qui viennent, l'action sur le terrain destinée à mettre en œuvre l'Action 21 et à réaliser les objectifs de développement définis lors du Sommet du millénaire et des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Sommet de Johannesburg;

22. SOULIGNE la nécessité d'agir à tous les niveaux, en faisant fond notamment sur les mesures mises en œuvre à l'échelon local dans le cadre de l'Action 21;

Suivi au niveau international

23. CONFIRME UNE NOUVELLE FOIS que l'UE, dans les enceintes internationales appropriées**, œuvrera en faveur de l'intégration des objectifs à long terme en matière de développement durable dans les politiques, les cadres nationaux et les orientations opérationnelles des instances internationales compétentes, y compris en faisant prévaloir tous les aspects du développement durable au plus haut niveau dans les enceintes multilatérales, en améliorant la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies, des IFI et de l'OMC, ainsi que la cohérence dans la mise en œuvre de l'Agenda 21, des conclusions de Doha, de Monterrey, de Rome et de Johannesburg afin d'atteindre entre autres les objectifs en matière de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du millénaire, et INVITE l'Assemblée générale des Nations Unies à demander au Secrétaire général des Nations Unies de rédiger un rapport sur la mise en œuvre de l'accord de Johannesburg concernant les structures de gouvernance des Nations Unies;**

24. CONVIENT de promouvoir la participation de tous au suivi de Johannesburg, en y associant tous les principaux groupes par le biais, notamment, de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies des engagements énoncés dans le plan de mise en œuvre en vue de faire du développement durable un élément clé du cadre global des activités des Nations Unies, et de veiller à ce que les progrès réalisés en matière de développement durable, ainsi que le financement du développement, soient abordés dans un seul et même rapport du Secrétaire général, qui sera examiné

dans le cadre du dialogue de haut niveau pour le renforcement de la coopération économique internationale par le partenariat, qui se tient tous les deux ans;

25. CONVIENT de veiller à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies approuve le renforcement du rôle que l'ECOSOC est appelé à jouer dans la supervision de la coordination et de l'intégration équilibrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux des politiques et des programmes des Nations Unies, visant à promouvoir le développement durable, tout en tendant à plus de coordination, de complémentarité, d'efficacité et d'utilité dans les activités de ses commissions techniques et des autres organes subsidiaires qui interviennent dans la mise en œuvre de l'Action 21. L'ECOSOC devrait, comme cela figure dans le Consensus de Monterrey, réfléchir aux moyens d'améliorer la façon d'aborder les problèmes de cohérence, de coordination et de coopération lors de ses réunions avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, dans le cadre des mandats actuels de ces institutions;

26. CONVIENT de veiller à renforcer la position de la Commission du développement durable par rapport à l'examen et au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Action 21, comme l'indique le plan de mise en œuvre, y compris le rôle de la CDD en tant que pivot pour le suivi des partenariats qui encouragent le développement durable et appuient le plan de mise en œuvre;

27. CONVIENT de faire le nécessaire pour la consolidation du cadre institutionnel pour le développement durable comme le prévoit le plan de mise en œuvre, y compris pour une collaboration renforcée au sein du système des Nations Unies, des institutions financières internationales, du Fonds pour l'environnement mondial et de l'OMC, et entre ces diverses organisations, en ayant recours au Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), au Groupe des Nations Unies pour le développement, au Groupe de gestion environnementale et à d'autres organes de coordination interorganisations;

28. NOTE que la communauté internationale s'est engagée à mettre pleinement en œuvre les résultats de la décision I sur la gouvernance internationale en matière d'environnement adoptée par le Conseil d'administration du PNUE lors de sa septième session extraordinaire, RÉAFFIRME que l'UE est disposée à prendre des mesures concrètes en vue de renforcer la gouvernance internationale en matière d'environnement, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'élever le PNUE au rang d'institution spécialisée des Nations Unies ayant un mandat assez général pour les questions d'environnement, et de resserrer les liens entre la gouvernance internationale en matière d'environnement et la gouvernance en matière de développement durable; à cet égard, l'UE attend avec intérêt la prochaine réunion fructueuse du Conseil d'administration du PNUE et ses États membres réaffirment qu'ils sont prêts à fonder les contributions volontaires futures au PNUE sur les barèmes indicatifs des quotes-parts volontaires ainsi qu'il en a été décidé à Cartagena; et INVITE l'Assemblée générale à se pencher, lors de sa 57ème session, sur la question importante mais complexe de la participation de tous au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et TRAITERA

ACTIVEMENT cette question dans le contexte de la préparation du Forum ministériel mondial sur l'environnement en 2003.

29. CONVIENT de faire en sorte que soit renforcé le rôle des commissions économiques et des autres organes régionaux et sous-régionaux des Nations Unies dans la promotion du développement durable, et INVITE la CEE-ONU à prendre des mesures supplémentaires pour définir des objectifs pouvant comporter des buts spécifiques à atteindre pour combattre les incidences négatives, sur les plans économique, social et environnemental, du développement actuel à l'intérieur et à l'extérieur de la région CEE-ONU, et de s'employer lors de la prochaine conférence de la CEE-ONU, qui se tiendra à Kiev en 2003, à promouvoir la mise en œuvre des résultats de Johannesburg dans la région CEE-ONU;

30. RÉAFFIRME l'attachement de l'UE aux stratégies nationales et régionales pour le développement durable, comme l'a affirmé le Conseil européen réuni à Göteborg;

Suivi de l'UE

31. SE FÉLICITE qu'un certain nombre de pays industrialisés et en développement se soient engagés, comme l'UE, à fixer des objectifs nationaux clairs et ambitieux, assortis d'échéances précises, concernant la part des énergies renouvelables, et à collaborer à la définition d'objectifs au niveau régional, et dans la mesure du possible à l'échelle mondiale, combinés à un système d'examen régulier des progrès, afin d'accroître substantiellement la part globale des sources d'énergie renouvelables, et SOULIGNE la volonté de l'UE de tenter d'associer d'autres pays à la poursuite de cet objectif, notamment en vue des conférences internationales prochaines sur les énergies renouvelables; et CONVIENT de veiller à ce que ce dynamisme ne s'émousse pas et à faire régulièrement le point des progrès réalisés;

32. DÉCIDE que l'UE continuera à développer et à mettre en œuvre les initiatives "L'eau, c'est la vie" et "Énergie pour le développement durable", qu'elle a lancées avec succès en collaboration avec des partenaires; INVITE la Commission, parallèlement à l'organisation de séminaires de suivi au niveau régional, en coopération avec les États membres, à engager un dialogue de politique générale avec les pays intéressés et les parties prenantes au niveau national, en vue de recenser des domaines de coopération dans le cadre des initiatives et dans le cadre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, le cas échéant, et à rendre compte régulièrement des progrès accomplis au Conseil "Affaires générales et relations extérieures", aux Nations Unies et au grand public;

33. CONVIENT qu'il est nécessaire d'aborder la question des modes de consommation et de production durables dans le cadre de la stratégie de l'UE pour le développement durable; CONVIENT en outre de s'employer de toute urgence à mettre en place un cadre international pour les programmes ayant trait aux modes de consommation et de production durables;

34. RECONNAÎT que le développement durable passe nécessairement par l'appropriation et la responsabilité au niveau sectoriel, et DEMANDE au Conseil,

siégeant dans d'autres formations, en vue de préparer la réunion du printemps 2003 du Conseil européen et comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le développement durable et du processus de Cardiff d'intégration sectorielle, de réexaminer les engagements pris lors du sommet de Johannesburg dans le cadre de leurs compétences respectives, d'indiquer la suite à y donner et à rendre compte de leurs observations préliminaires au Conseil "Affaires générales et relations extérieures" avant sa session de novembre;

35. DÉCIDE de passer en revue, lors de sa session de novembre 2002, les travaux préliminaires accomplis dans les autres formations du Conseil au niveau de la mise en œuvre de la dimension extérieure de la stratégie de l'UE pour le développement durable, ainsi que du suivi de Johannesburg et des engagements souscrits lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, en vue d'entamer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre précisant les actions devant être entreprises par les Conseils dans toutes les formations concernées;

36. INVITE dans cette optique la Commission, également en vue de préparer la réunion du printemps 2003 du Conseil européen, à examiner le suivi de Johannesburg, en reflétant de façon équilibrée dans son rapport de synthèse les trois piliers du développement durable dans le but essentiel de recenser les mesures fondamentales pour la mise en œuvre des résultats de Johannesburg dans le cadre de la stratégie de l'UE pour le développement durable et du Processus de Cardiff d'intégration sectorielle."

ANNEXE 5

de la capitale toscane

Figaro 9-10 Novembre 02

Le forum de Davos constate le discrédit des gouvernants

Genève :
de notre correspondant
Laurent Mossu

Les institutions démocratiques ont perdu la confiance de deux citoyens sur trois. Ils sont encore deux tiers à affirmer que les Etats ne sont en aucune façon gouvernés selon la volonté du peuple. Les résultats d'un sondage à grande échelle effectué pour le World Economic Forum (WEF), les initiateurs du célèbre symposium de Davos, ont de quoi inquiéter.

Ils témoignent d'un terrible désenchantement face au monde politique et aux milieux des affaires. Les récents scandales, financiers et autres, ont profondément altéré les relations entre la population et leurs dirigeants. Les grandes compagnies internationales sont jetées dans le même sac. Désormais on doute de leur sincérité et des objectifs affichés. La confiance a fait place à une méfiance extrême qu'il sera difficile de surmonter.

Ce fossé largement creusé constitue le grand défi de l'année 2003, explique le professeur Klaus Schwab, président fondateur du WEF. Jamais au cours des trente dernières années le problème ne s'était posé avec une telle acuité. La cassure entre la société et les institutions censées organiser la vie est telle qu'il faudra un effort considérable et de longue haleine pour rétablir les choses.

C'est l'institut Gallup qui a mené l'enquête pour le compte du WEF. 36 000 personnes ont été interrogées de juillet à septembre 2002. Les interviews se sont déroulées lors de contacts conduits face à face ou au téléphone. La méthodologie retenue fait dire que les avis exprimés représentent au bas mot ceux de 1,4 milliard de citoyens. Ils ont été appelés à dire ce qu'ils pensaient de l'action de 17 institutions.

Ne trouvent grâce aux yeux des sondés que l'Organisation des Nations unies et... les forces armées. S'agissant des ces dernières, Gallup estime que les actes de terrorisme commis aux quatre coins du globe et les guérillas en cours expliquent en grande partie cette réaction positive. Les organisations non gouvernementales, notamment celles travaillant dans l'environnement et le social, tirent en partie leur épingle du jeu. De même que les églises et les institutions religieuses.

Tout le reste, à peu de chose près, est jeté aux orties. Les gouvernements, les Parlements, les syndicats, les médias, le système juridique, éducatif, le Fonds monétaire, l'Organisation mondiale du commerce, les transnationales, sont balayés. Les critiques sont sans appel et ne laissent place que très rarement à la nuance. Quelques voix s'élèvent pour défendre le FMI et surtout l'OMC, 44 % des personnes interrogées vantent son utilité et son travail – qui finalement sauvent les meubles.

Ces sévères jugements sont d'autant plus graves qu'il n'existe pratiquement plus aucun relais crédible pour faire passer de nouveaux messages et redresser la barre.

Un examen attentif de l'étude montre que la sévérité à l'encontre des gouvernements est particulièrement forte. Ils sont accusés par une large majorité (66 %) de travailler contre la volonté des citoyens. Il ne se trouve que 29 % des sondés pour leur rendre hommage.

Le Parlement est l'institution la plus discréditée. Plus de la moitié des sondés expriment un avis négatif. C'est au Moyen-Orient et en Asie Pacifique que la critique est la plus dure avec des rejets de l'ordre de 82 et 63 %. Les responsables du World Economic Forum estiment qu'une action collective est nécessaire pour rétablir dans les meilleurs délais les ponts entre les citoyens et les organes appelés à gérer et faire avancer la société.